

LE MONDE DES PARLEMENTS



Les législateurs veulent voir des progrès dans les soins de santé

« L'attention que l'on porte aux mères, aux nouveau-nés et aux enfants est au cœur du progrès humain et du bien-être d'un pays. Nous sommes 44 098 parlementaires dans le monde. N'y a-t-il rien que nous puissions faire individuellement et collectivement pour faire changer la vie des mères et des enfants ? Nous en avons le pouvoir. Nous avons les moyens de nous faire entendre. Mais en avons-nous le courage ? ». Tels ont été les propos de Mme Gertrude Mongella, Présidente du Parlement panafricain, lors de l'Assemblée de l'UIP tenue en avril au Cap, où des experts de santé publique de renom, des responsables politiques et des parlementaires du monde entier étaient réunis pour débattre du besoin urgent d'accélérer les progrès en matière de réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile, conformément aux objectifs définis au plan international. Voir également l'interview de M. Francisco Songane, ancien Ministre de la santé du Mozambique, pages 2 et 3. ▸



Photo UNICEF/Campagne Compte à rebours 2015

L'UIP se mobilise au service des Objectifs du millénaire pour le développement définis par les Nations Unies

On trouvera dans le présent numéro plusieurs articles sur les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) arrêtés par les Nations Unies. Ces huit objectifs convenus par l'ensemble des nations et les principales institutions de développement, qui visent aussi bien à réduire de moitié la pauvreté extrême qu'à enrayer la propagation du VIH/sida à l'horizon 2015, ont suscité des efforts sans précédent pour répondre aux besoins des habitants les plus pauvres de la planète, un défi auquel l'UIP adhère pleinement. On trouvera en outre dans la présente

livraison un article de la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, Mme Asha Rose Migiros, intitulé Gouvernance et Objectifs du millénaire pour le développement : le rôle des dirigeants parlementaires. L'éditorial est, quant à lui, consacré à l'éradication de la pauvreté extrême et de la faim. On couvre par ailleurs le lancement d'une étude récente de l'UIP sur la promotion de l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes, qui a eu lieu à la

dernière Assemblée de l'Organisation, tenue au Cap. On pourra lire aussi un entretien accordé au Monde des Parlements par M. Francisco Songane, ancien Ministre de la santé du Mozambique, où il met l'accent sur la réduction de la mortalité infantile et sur l'amélioration de la santé maternelle. Enfin, il est question d'une réunion d'information parlementaire tenue en juin, à New York, sur la lutte contre le VIH/sida. ▸

LES OBJECTIFS

- 1 Réduire l'extrême pauvreté et la faim
- 2 Assurer l'éducation primaire pour tous
- 3 Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes
- 4 Réduire la mortalité infantile
- 5 Améliorer la santé maternelle
- 6 Combattre le VIH/SIDA, le paludisme ...
- 7 Assurer un environnement durable
- 8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Au sommaire

La démocratie alimentaire : une politique qui doit être centrée sur le bien-être de l'individu4

Gouvernance et Objectifs du millénaire pour le développement : le rôle des dirigeants parlementaires...5

L'influence des femmes dans la vie politique est en progression mais l'égalité des sexes est encore loin.....8

OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT 4 ET 5 : RÉDUIRE LA MORTALITÉ INFANTILE ET AMÉLIORER LA SANTÉ MATERNELLE

*Message de M. Francisco Songane, ancien Ministre de la santé
du Mozambique, aux dirigeants politiques :*

« Soyez pragmatiques, trouvez des solutions ! »

Il ressort du Rapport 2008 intitulé *Tracking Progress in Maternal, Newborn & Child Survival*, que seule une fraction des 68 pays en développement qui représentent 97 pour cent des cas de mortalité maternelle et infantile dans le monde enregistrent des progrès suffisants pour assurer les soins de santé essentiels qui permettent de sauver la vie à des femmes, des nourrissons et des enfants. Réunis au Cap, des parlementaires et des experts en santé publique se sont intéressés à ce qu'ils pouvaient faire pour accélérer le processus, et espérer atteindre les Objectifs 4 et 5, qui consistent à réduire la mortalité infantile, d'une part, et maternelle, de l'autre. Pour M. Songane, Directeur du Partenariat *Compte à rebours 2015* et ancien Ministre de la santé du Mozambique, il faut aussi tenir compte du contexte dans lequel s'inscrivent ces pays. Interview :

Q : Qu'attendez-vous des parlementaires ?

M. Francisco Songane : Il était utile de les informer et l'Assemblée de l'UIP était une très bonne occasion de le faire. Le moment était en effet bien choisi pour accélérer la dynamique, dans la mesure où nous présentions notre rapport d'analyse sur les progrès de 68 pays à l'Assemblée du Cap. Les parlementaires regagneraient ainsi leurs pays respectifs avec des informations sur ce qu'il convient de faire. Grâce à l'influence et à l'autorité dont ils jouissent dans leur fonction de législateurs, notamment en matière budgétaire, ils pourront contrôler l'action de leur gouvernement et la mise en œuvre des programmes. Notre rapport fait aussi état du problème de l'inégalité. Aussi importe-t-il que les parlementaires fassent preuve de vigilance et veillent à ce que cet aspect de l'accès aux soins soit bien pris en compte lorsqu'il est question d'inégalité. Il faut que les parlements et les gouvernements travaillent ensemble pour faire changer les choses.



M. Francisco Songane, Directeur du Partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile.

Q : Que faut-il faire concrètement ?

F.S. : Je suggère que les parlementaires créent leur propre commission ou chargent les commissions responsables des affaires sociales dans leurs pays respectifs de s'occuper de ces questions, soit chaque année, soit en fonction de leur calendrier de travail. Il faut aussi qu'ils s'assurent que la question des soins de santé pour les mères et les enfants, mais aussi celle de l'alimentation pour tous, sont dûment prises en compte. J'espère qu'ils seront de mon avis et qu'ils accompagneront notre action. Il est important que nous dressions ensemble des constats et que nous décidions ensemble de ce que peuvent faire les parlementaires pour évaluer l'action entreprise.

Q : Le problème de l'accès aux soins de santé prend des proportions

dramatiques avec la crise financière mondiale. L'aide financière est-elle suffisante pour aider les plus vulnérables ?

F.S. : Pour commencer, il s'agit d'avoir conscience du problème et de faire preuve de volonté politique. Par exemple, l'argent est un facteur crucial pour construire des infrastructures. Mais nous savons pourquoi les gens meurent et ce qu'il faut faire pour l'éviter. Nous savons aussi que dans certains cas, les interventions décidées n'arrivent pas jusqu'aux populations qui en ont besoin. C'est pourquoi nous devons nous pencher sur la question de l'affectation et de la réaffectation des ressources. Chaque fois que l'argent manque et qu'il n'est pas possible de mobiliser des fonds supplémentaires, nous comptons sur la solidarité. Mais nous devons commencer par mettre de l'ordre dans nos pays respectifs.

SESSION UIP - COMPTE A REBOURS



Photo - OMS/Giacomo Pirazzi

M. Finn Martin Vallersnes, parlementaire norvégien (à gauche) et M. Yoshio Yatsu, membre de la Chambre des représentants du Japon.

des pays en développement. C'est à cela qu'a servi la réunion UIP - Compte à rebours 2015.

M. Finn Martin Vallersnes, membre du Parlement norvégien

Le partenariat *Compte à rebours* a fait un cadeau aux parlementaires en mettant ces informations à leur disposition. Il importe à présent que la société civile, les ONG internationales et les travailleurs de la santé se rassemblent pour travailler aux côtés des parlementaires.

M. Anders B. Johnsson - Secrétaire général de l'UIP

Ils l'ont dit :

Les parlementaires ne vont pas se contenter de paroles. Ils vont agir pour améliorer l'espérance de vie des mères, des nouveau-nés et des enfants.

M. Yoshio Yatsu, membre de la Chambre des représentants du Japon

Les parlementaires ont effectivement un rôle à jouer, mais ils ont besoin de pouvoir compter sur des partenaires ayant des informations concrètes et des mesures à proposer.

Mme Sylvia Sinabulya, membre du Parlement ougandais

Il faut que les pays donateurs soient en prise plus directe avec ce que leurs collègues ont à dire, notamment la société civile

Q : En tant qu'ancien Ministre de la santé, vous savez que dans de nombreux pays, les budgets alloués aux affaires sociales sont réduits. Comment peut-on y remédier ?

F.S. : Ma question est la suivante : si les soins de santé sont si importants, pourquoi réduit-on les budgets de la santé ? Rien ne le justifie. Il faut lutter contre cette tendance. Pour ce faire, nous devons parvenir à faire évoluer les mentalités. Dans le cadre du Partenariat, nous travaillons avec différentes institutions. Parmi les éléments à prendre en compte, il y a le contexte avec lequel les pays doivent composer, autrement dit, l'accord qu'ils ont avec le FMI et la Banque mondiale. Il faut que le FMI revoie ses positions, qu'il réponde au manque d'argent et de main-d'œuvre et autorise les pays à augmenter leurs dépenses dans le secteur social.

Q : Pensez-vous que le prochain sommet du G8, prévu en juillet prochain, doit traiter de ces questions ?

F.S. : Les parlementaires et en particulier ceux des pays en développement pourraient demander à leur premier ministre d'inscrire la question de la santé maternelle, néonatale et infantile en tête de l'ordre du jour du sommet du G8 au Japon et demander à leurs dirigeants de respecter leurs engagements antérieurs.

Q : Et pour ce qui est des pays en développement ?

F.S. : Ce qu'il faut, c'est une volonté de la part des dirigeants et une affectation ou une réaffectation appropriée des ressources, sans parler d'un appui dans les secteurs concernés. Je demande aux dirigeants de ces pays d'amener les différents partenaires, au sein du gouvernement, à travailler ensemble et je leur adresse le message suivant : soyez pragmatiques et faites en sorte de trouver des solutions ! Nous devons apprendre les uns des autres. Certains pays ont su faire preuve de pragmatisme pour faire évoluer les choses. Servons-nous de leur expérience !

DANS LA PRESSE

Un appel a été lancé pour éviter la mort de 10 millions de femmes et d'enfants

La Conférence mondiale Compte à rebours 2015 organisée au Cap (Afrique du Sud), s'est achevée sur un appel à accroître l'investissement dans les services de santé de base et les ressources humaines, pour réduire le nombre de décès chez les femmes et les enfants - qui s'élèvent à plus de 10 millions par an, d'après les organismes compétents. Des ministres et des parlementaires ont pris part à cette conférence destinée à mesurer les progrès mondiaux en matière de réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile. Organisée en parallèle de la 118^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire, cette conférence visait à mesurer le progrès concernant les services de santé essentiels accessibles aux femmes et aux enfants dans les 68 pays en développement qui totalisent 97 pour cent des cas de mortalité maternelle et infantile dans le monde. Les délégués présents à la 118^{ème} Assemblée de l'UIP se sont engagés à renforcer les mesures pour atteindre les OMD 4 et 5, et sont convenus de faire le point des progrès accomplis à l'Assemblée qui se tiendra à Addis-Abeba (Ethiopie), en avril 2009.

The Independent - Bangladesh - 22 avril 2008

OBJECTIF DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT 1 : ERADIQUER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM

La démocratie alimentaire : une politique qui doit être centrée sur le bien-être l'individu

par M. Pier Ferdinando Casini, Président de l'UIP



Photo : UIP/G.Cabrera

Un mois tout juste avant la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale qui s'est tenue récemment à Rome, l'UIP tenait son Assemblée en Afrique du Sud. Elle avait pour thème général *Faire reculer la pauvreté*, laquelle constitue probablement le la plus grande entrave au progrès de l'humanité et la principale raison pour laquelle les aspirations humaines se concrétisent rarement. La pauvreté, c'est la paralysie. Quand il faut lutter jour après jour pour survivre, rien d'autre ne compte.

Au moment où l'Assemblée débattait de cette question, les prix des denrées alimentaires atteignaient des sommets, déclenchant des émeutes dans plusieurs pays, de part et d'autre de la planète. Cette dernière crise ne fait qu'ajouter aux difficultés immenses auxquelles la démocratie est confrontée dans des sociétés où une large proportion de la population lutte jour après jour pour sa survie. Dans de telles situations, les priorités publiques sont l'alimentation, la santé et l'hébergement. Lorsqu'on a faim, la plus grande liberté d'expression ne saurait répondre aux besoins élémentaires.

Ainsi cette nouvelle crise alimentaire représente une grande menace non seulement pour ceux qui doivent faire face aux pénuries alimentaires et risquent la famine, mais aussi pour la démocratie même. Il est indispensable que les institutions démocratiques et en premier lieu les parlements prennent la question à bras le corps et s'assurent que nous appliquons les bonnes politiques et que les lois en place sont les bonnes.

Ce n'est pas une tâche anodine. Les statistiques à elles seules sont effrayantes. D'après les projections, il faudrait que la production alimentaire augmente de 50 pour cent au cours des 20 prochaines années pour satisfaire la demande. Or, pour y parvenir, il faudrait une nouvelle révolution agricole. En outre, les statistiques et les analyses que l'on nous présente mettent le doigt sur quelques vérités pour le moins gênantes, à savoir, entre autres, que ce serait le modèle de développement actuel qui nous empêcherait de produire ce dont nous avons besoin pour nous nourrir.

L'une des principales causes de la hausse des prix viendrait en effet de l'augmentation de la demande, elle-même générée par l'augmentation rapide des revenus, en particulier dans les pays émergents. Et c'est sans parler du prix du pétrole, et de l'augmentation des coûts générée par la spéculation et les changements climatiques. De surcroît, on recourt de plus en plus aux biocarburants pour répondre à une demande d'énergie en constante augmentation. Certains experts estiment qu'un tiers de l'augmentation des prix des denrées alimentaires est due à la demande de céréales destinées à la production de biocarburants. Le modèle de développement actuel est aussi à l'origine d'une bonne partie des changements climatiques, de la pénurie d'eau, du manque croissant de terres cultivables et de la réduction du stock de poissons auxquels on assiste dernièrement.

Parallèlement, l'écart entre les riches et les pauvres se creuse et on risque fort d'arriver à une situation où les inégalités relatives pourraient avoir des conséquences irrémediables pour les pauvres; avec une classe moyenne florissante qui ferait augmenter à son insu le prix de la nourriture au point qu'elle deviendrait inacces-

sible aux habitants les plus démunis de la planète. Ces personnes, comme nous le savons tous, sont dans leur immense majorité des femmes et des enfants.

Je me félicite donc des récents efforts de la communauté internationale pour faire le point de la situation actuelle et commencer à élaborer une réponse collective. Nous avons besoin d'une politique mondiale en ce qui concerne l'alimentation, avec des objectifs clairs. Cette politique doit viser à nourrir tous les habitants de la planète, le plus sainement possible.

Dans l'élaboration de cette politique, nous avons tout intérêt à envisager les choses sous l'angle de ce que nombre de personnes appellent la « démocratie alimentaire ». Cette notion donne un cadre plus approprié que celle de « sécurité alimentaire » pour élaborer la politique future. La démocratie alimentaire suppose que cette politique soit guidée par les mêmes valeurs que celles qui sous-tendent la démocratie : c'est-à-dire le respect de la dignité et des droits fondamentaux de la personne, la justice sociale et le développement économique et social. Autrement dit, une politique centrée sur l'individu et sur son bien-être. ▀

Les parlements sont invités à célébrer la Journée internationale de la démocratie

L'Assemblée générale des Nations Unies a institué, à la fin de l'année dernière, une nouvelle Journée internationale, qui sera dédiée à la démocratie. Cette journée sera célébrée pour la première fois le 15 septembre 2008. Hautement symbolique, cette date coïncide avec l'adoption par l'UIP, en septembre 1997, de la Déclaration universelle sur la démocratie. Les présidents de parlement ont été invités à organiser des activités propres à mettre en avant la place du Parlement dans la démocratie afin de donner le plus de visibilité possible à cette première journée internationale.

Cette journée sera l'occasion pour les parlements de mettre en exergue l'importance de la démocratie, les conditions et les difficultés qui y sont associées, mais aussi les possibilités qui en découlent et la responsabilité centrale des parlements, quels qu'ils soient, en leur qualité d'institution fondamentale de la démocratie. Ce sera aussi l'occasion de se pencher sur la manière dont les parlements s'acquittent de leurs fonctions démocratiques et d'en débattre.

Les parlements sont invités à organiser une manifestation de leur choix, le 15 septembre, ou au plus près de cette date, pour célébrer la démocratie. De son côté, l'UIP organisera une réunion-débat à la Maison des parlements, durant la matinée du 15 septembre, avec pour thème le concept de démocratie, l'idée maîtresse étant que si l'existence d'un parlement ne garantit pas à elle seule la démocratie, en revanche, il ne peut y avoir de démocratie sans Parlement.

Gouvernance et Objectifs du millénaire pour le développement : le rôle des dirigeants parlementaires

par Mme Asha-Rose Migiro

La Vice-Secrétaire générale de l'ONU, Mme Asha Rose Migiro, a prononcé un discours à la cérémonie inaugurale de l'Assemblée de l'UIP tenue au Cap, au mois d'avril, en présence du Président sud-africain, M. Thabo Mbeki.

Ancienne Ministre tanzanienne des affaires étrangères et de la coopération internationale, Mme Migiro a pris ses fonctions de Vice-Secrétaire générale de l'ONU en février 2007. Avant de devenir Ministre des affaires étrangères, elle a été Ministre du développement communautaire, de l'égalité des sexes et de l'enfance pendant cinq ans. En tant que Ministre des affaires étrangères, Mme Migiro a amené la Tanzanie à participer à la recherche de la paix, de la sécurité et du développement dans la région des Grands lacs. Elle a également présidé les réunions du Conseil des ministres de la Conférence internationale de la région des Grands lacs, avec en point d'orgue la signature du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands lacs.



Photo : Assemblée nationale de l'Afrique du Sud

Mme Asha-Rose Migiro prenant la parole à l'Assemblée de l'UIP au Cap.

Les parlements sont des structures de l'Etat moderne où les parlementaires sont les représentants politiques et moraux de la société démocratique. L'institution parlementaire définit les grandes orientations nationales tandis que ses membres doivent œuvrer à la mise en place de conditions propres à répondre aux besoins des personnes qu'ils représentent. Dans la plupart des pays en développement, les parlements sont au coeur de la lutte contre la pauvreté et il leur appartient de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) lancés en 2000.

Ces objectifs qui visent à réduire la pauvreté et à atténuer les problèmes dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'environnement, pour les femmes et les enfants les plus vulnérables, ont été définis en 2000, avec une échéance à 2015. Il est important de mesurer ce qui a été fait et ce qui reste encore à faire. Le bilan est mitigé.

Le taux de pauvreté est en baisse un peu partout, à commencer par l'Asie. Depuis 2000, ce sont trois millions d'enfants de plus qui survivent chaque année, deux millions de personnes supplémentaires qui sont soignées contre le sida et des millions d'enfants supplémentaires qui sont scolarisés. Voilà pour les chiffres mondiaux. A présent, si l'on considère les

pays et les régions un par un, des progrès remarquables ont enregistré au regard de certains objectifs. Ainsi, comme dans nombre d'autres pays, la scolarisation est en augmentation au Ghana, au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie. De son côté, le Sénégal a fait de grands progrès en ce qui concerne les objectifs relatifs à l'eau et à l'assainissement. Dans le domaine de la santé, le Malawi a réussi à réduire de manière spectaculaire le taux de mortalité infantile. Quant aux pays d'Asie du Sud, ils ont sensiblement amélioré le taux de survie des enfants grâce à des campagnes de vaccination massives. Enfin, un peu partout dans le monde, des pays parviennent à contenir l'épidémie de VIH.

D'autres avancées ont été réalisées en ce qui concerne la lutte contre le paludisme, grâce aux moustiquaires fournies gratuitement aux familles au Niger, au Togo et en Zambie. Enfin, parmi les progrès les plus notoires, il convient de mentionner un recul de 91 pour cent des décès liés à la rougeole en Afrique et l'éradication du tétanos maternel et néonatal au Viet Nam, avec l'aide de l'UNICEF et de l'OMS.

Des progrès sont possibles

Des progrès sont possibles. Et chacun sait quels sont les ingrédients nécessaires. Une administration forte signifie souvent un leadership parlementaire fort,

avec des législateurs volontaires, qui ne se contentent pas de concevoir des lois et des stratégies propices à la réalisation des programmes socio-économiques nécessaires, mais qui, par leur engagement actif - et souvent personnel - aux niveaux local et national, s'assurent de leur mise en œuvre au moyen d'une bonne gouvernance et d'une mobilisation populaire. Cette façon de travailler favorise les partenariats public-privé. De même les bonnes stratégies encouragent la recherche et permettent de mieux comprendre les problèmes existants sur le plan de la santé, de l'éducation et sur le plan social, dans le contexte plus général du développement rural et urbain. Ensuite, l'identification des zones et des groupes vulnérables permet de réaliser les investissements publics en temps opportun et au niveau approprié. Les politiques économiques et administratives, la mise en place de l'infrastructure, les incitations fiscales et des crédits budgétaires ciblés destinés à renforcer le pouvoir des communautés qui en ont besoin - notamment les femmes, sont essentiels pour s'assurer la participation des institutions de la société civile et du secteur privé.

Par ailleurs, il importe que la communauté internationale contribue à l'aboutissement des projets en fournissant une assistance financière/technique et en établissant au plus tôt des politiques



Photo : ONU/Ky Chung

Signatures de participants sur l'affichette d'une réunion-débat sur les Objectifs du millénaire pour le développement, au Siège de l'ONU, à New York.

commerciales compatibles avec les besoins. Ce besoin se fait désormais sentir de manière urgente compte tenu de la crise alimentaire qui commence à toucher de plus en plus de monde, en tous points de la planète. Les conséquences sont graves - avec des émeutes dans plus d'une trentaine de pays, 100 millions de personnes qui seraient menacées et 30 millions d'Africains qui risquent de sombrer dans la pauvreté. La Banque mondiale considère que l'explosion des prix de l'alimentation a fait reculer la lutte contre la pauvreté de près de sept ans ! Les enfants pauvres sont plus susceptibles, à cause de la faim, de souffrir de malnutrition et d'avoir des difficultés d'apprentissage, ce qui hypothèque leurs possibilités de mener une vie pleine et productive. Un enfant faible ne devient pas un citoyen fort !

Le ralentissement de l'économie, les changements climatiques et les catastrophes naturelles constituent des menaces supplémentaires pour la réalisation des programmes en rapport avec les OMD en ce sens qu'ils sont en concurrence avec ces programmes au plan financier et en ce qui concerne l'attention que les pouvoirs publics peuvent leur consacrer. Comme il ressort du dernier Rapport sur le développement humain, 40 pour cent de la population de la planète vit sous le seuil de pauvreté, et ne parvient donc pas à faire face à ses besoins élémentaires au quotidien. Or, ces 2,6 milliards de personnes risquent d'être directement victimes de changements climatiques dangereux et de reculs dans le développement humain. Il est indispensable d'entretenir et d'améliorer les infrastructures pour améliorer la qualité de vie des pauvres - dans les zones urbaines et rurales - car leurs

moyens de subsistance dépendent directement de la terre, de l'eau et de l'air.

C'est d'autant plus vrai dans les pays les moins avancés. L'Afrique et certains des pays d'Asie du Sud qui connaissent une croissance économique rapide ont par ailleurs beaucoup de mal à améliorer la nutrition de leur population et à atteindre certains autres Objectifs. Aussi faut-il que les parlements, qui ont vocation à amener le progrès, soient attentifs aux liens intrinsèques entre santé, éducation et facteurs environnementaux ou de développement, et tiennent compte aussi du fait que lorsque les ressources se font rares, elles vont d'abord à des projets fiables.

Donner accès aux terres et aux marchés aux plus pauvres

Malgré les obstacles, il est encore possible d'atteindre les OMD. D'où une obligation plus impérieuse pour les pays - développés et en développement - de tenir leurs engagements. Dans les pays développés du Nord, les parlements doivent honorer leur engagement d'affecter 0,7 pour cent du produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement (APD) qui, d'après les derniers chiffres, est en nette baisse. A la question du volume de l'aide internationale, il faut ajouter celle de la qualité de cette aide, qui est tout aussi importante. L'aide intérieure et internationale devrait viser à permettre aux populations vulnérables et aux femmes de s'émanciper en les encourageant à faire face à leurs besoins fondamentaux et à trouver des moyens de subsistance durables. Pour ce faire, il importe de permet-

tre aux plus démunis d'accéder aux terres et aux marchés, notamment au moyen d'un système commercial qui permette aux produits agricoles des pays les moins avancés de soutenir la concurrence.

Les parlementaires peuvent être les garants d'une gouvernance responsable et assurer l'interface entre, d'une part, les politiques nationales et locales et, de l'autre, les politiques nationales et internationales qui influent sur le contenu des projets et sur le rythme de mise en œuvre des OMD.

Afin d'accélérer les efforts de mise en œuvre des OMD, le Secrétaire général de l'ONU a lancé le Groupe de pilotage pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, qui rassemble un nombre sans précédent de dirigeants d'organismes intergouvernementaux travaillant au développement de l'Afrique. Ce groupe a récemment adopté une série de mesures concrètes destinées à faire avancer la réalisation des OMD en Afrique et à favoriser la mobilisation de fonds pour faire face aux conséquences

Les parlementaires peuvent être les garants d'une gouvernance responsable et assurer l'interface entre les politiques nationales et locales

de l'augmentation des prix des produits alimentaires qui touchent un certain nombre de pays d'Afrique.

Le Secrétaire général de l'ONU a décidé en outre, en collaboration avec le Président de l'Assemblée générale, d'inviter les dirigeants politiques du monde entier à une manifestation de haut niveau sur les OMD, le 25 septembre prochain, à New York, dans le but de sensibiliser l'opinion mondiale et de maintenir la dynamique afin que les OMD puissent être atteints. Il serait à présent souhaitable de renforcer cette dynamique en nous entendant sur les stratégies qui permettront de faire face aux nouveaux défis et de mobiliser plus de fonds pour accélérer la mise en œuvre des OMD - au moins dans les régions les plus touchées par la crise alimentaire actuelle. La bonne gouvernance voudrait que les parlementaires organisent eux aussi des groupes spécifiques avec les partenaires locaux dans les circonscriptions qu'ils représentent pour faire le bilan de l'action relative aux OMD.

La bonne gouvernance est une valeur à elle seule. Cette année marque le soixantième anniversaire de la Déclaration uni-

verselle des droits de l'homme. Ce texte intemporel a beaucoup de points communs avec la Déclaration du millénaire. Les avancées en matière de développement humain et les efforts déployés pour éradiquer la pauvreté sont voués à l'échec si l'on ne considère pas ces deux textes comme les deux facettes d'une même problématique. La réalisation des valeurs et objectifs qui y sont énoncés n'est possible que s'il existe un dialogue constant entre un Etat protecteur des droits et la société civile.

L'UIP est un partenaire important de l'ONU dans le cadre de l'action historique relative aux OMD. A ce titre, je voudrais évoquer les projets conjoints tels que le réseau virtuel iKNOW Politics qui relie des femmes du monde entier occupant ou aspirant à occuper des fonctions politiques et leur permet d'accéder aux informations dont elles ont besoin pour remplir efficacement leur rôle sur le sujet des OMD et sur d'autres sujets. Ces projets sont la preuve d'une collaboration féconde.

A de nombreux égards, les parlementaires sont les premiers à qui il incombe de donner un sens concret à l'Article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme, à savoir que tous les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits. Il faut voir dans ces représentants des citoyens la conscience de leurs mandats et de leurs pays respectifs dans les efforts visant à donner corps aux Objectifs du millénaire pour le développement au service des plus démunis. ▸



Des hommes et des femmes de toutes professions sont rassemblés devant le Siège des Nations Unies, à New York. Répondant au mot d'ordre « Stand Up Against Poverty » (« Debout contre la pauvreté »), ils lisent une déclaration d'engagement et appellent chacun à participer à la réalisation des OMD.

OBJECTIF DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT 8 :

L'UIP s'investit pour le développement

L'UIP a déployé beaucoup d'efforts pour créer une dynamique politique à l'appui de l'Objectif 8 qui consiste à « mettre en place un partenariat mondial pour le développement ». Dans une résolution globale de sa 118^{ème} Assemblée, au Cap, en avril dernier, l'UIP donne plusieurs indications quant aux mesures que les parlements peuvent prendre pour que l'aide étrangère remplisse sa fonction.

L'Objectif 8 porte principalement sur trois domaines dans lesquels les pays riches sont les seuls à pouvoir agir : instaurer des règles commerciales équitables propres à garantir l'accès aux marchés aux pays en développement, de manière à ce qu'ils puissent accroître leurs recettes d'exportation et donc se développer; alléger la dette des pays lourdement endettés afin qu'ils puissent consacrer une plus grande part de leurs ressources à leur population; et accroître l'aide publique au développement tout en l'assortissant de moins de conditions, de façon à permettre aux pays en développement, surtout les plus pauvres, de mieux satisfaire leurs besoins.

L'UIP s'est aussi engagée dans un nouveau mécanisme du Conseil économique et social de l'ONU, qui rassemble toutes les parties prenantes, à savoir les parlementaires, les organisations de la société civile et les autorités locales, de même que les « nouveaux » intervenants, comme les fondations privées. Il s'agit du Forum pour la coopération en matière de développement, qui se réunit tous les deux ans à New York, au moment de la session du Conseil économique et social. Dans ce cadre, l'UIP a participé à l'organisation du Forum des parties prenantes, avec l'ONU, à Rome, les 12 et 13 juin, et pris part à un certain nombre de débats spécialisés durant l'année écoulée.

L'UIP a aussi pris des résolutions au sujet du maintien de la dette à un niveau compatible avec les OMD. Elle a également créé un nouveau mécanisme, la Conférence parlementaire sur l'OMC, qui a permis à des centaines de parlementaires de se familiariser avec les négociations commerciales en cours et avec les rouages de l'OMC. Enfin, dernièrement, l'UIP s'est investie plus largement dans le domaine de l'aide publique au développement.

A ce jour, il y a eu des améliorations, mais aussi de nombreuses déceptions. La plus criante a trait au Cycle de négociations commerciales de Doha, qui n'a toujours rien donné. D'après l'ONU, les pertes annuelles enregistrées par les pays

en développement au titre du commerce sont à présent de l'ordre de 700 milliards de dollars E.-U. S'agissant du maintien de la dette à un niveau tolérable, au moins deux initiatives spécifiques ont été mises en œuvre ces dernières années, mais elles suffisent à peine à répondre aux besoins des pays à revenu intermédiaire et ne tiennent pas compte de la capacité des pays d'atteindre ou non les OMD. En ce qui concerne l'aide publique au développement, le bilan est plus positif, quoique mesuré.

La Déclaration de 2005 sur l'efficacité de l'aide, dite Déclaration de Paris, offre un nouveau cadre important pour permettre aux pays bénéficiaires de l'aide de mieux se l'approprier. La tendance à la baisse de l'aide a été inversée, de sorte que l'objectif de 0,7 pour cent du PIB n'est plus tout à fait une promesse en l'air, même si, notamment en raison

des perturbations qui sévissent sur les marchés financiers mondiaux et d'autres évolutions inquiétantes de l'économie, l'aide commence à stagner de nouveau.

Nous sommes à mi-parcours de l'horizon 2015, échéance à laquelle les OMD devraient être atteints. Nous avons perdu beaucoup de temps. Toutefois, avec une plus grande volonté politique, que l'UIP entend bien susciter, nous pouvons encore y arriver.

OBJECTIF DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT 3 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES

L'influence des femmes dans la vie politique est en progression mais l'égalité des sexes est encore loin

Une nouvelle étude de l'UIP montre que la participation des femmes à la vie politique est en train de modifier les priorités politiques dans le monde entier. La présence des femmes dans les parlements commence à se faire sentir et à redéfinir les projets politiques. L'étude en question, intitulée *Egalité en politique: Enquête auprès de femmes et d'hommes dans les parlements*, a été publiée à la treizième Réunion des femmes parlementaires, tenue à la faveur de la 118^{ème} Assemblée de l'UIP, au Cap.

Réalisée entre 2006 et 2008, cette étude rassemble les avis exprimés par près de 300 parlementaires, hommes et femmes, dans 110 pays, sur l'égalité des sexes en politique. Il en ressort qu'en raison de leur expérience de femmes, de mères, d'épouses et de filles, les femmes parlementaires apportent une contribution très particulière à la vie politique. Les personnes interrogées ont précisé que c'était grâce aux femmes et non aux hommes, si les violences dirigées contre les femmes, la traite des femmes et des enfants, l'égalité de salaire, la prise en charge des enfants et le congé parental avaient été inscrits au nombre des préoccupations politiques. Elles ont aussi observé qu'une plus grande présence des femmes au Parlement permettrait que les besoins de ces dernières, de même que d'autres questions auxquelles les



Photo: AFP

Les parlements ont besoin de plus de femmes.

hommes ne prêtent pas attention, ou ne donnent pas la priorité, soient prises en compte. Plusieurs répondants ont indiqué que sans la participation des femmes à la vie politique, les violences dont elles sont l'objet n'auraient pas la même visibilité.

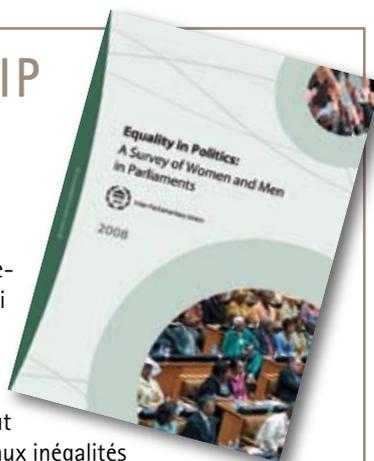
Les hommes ont tendance à penser que c'est dans les domaines des affaires étrangères, de l'économie et du commerce ou encore dans la justice et les questions constitutionnelles qu'ils ont le plus à apporter. Contrairement aux femmes,

ils ne voient pas l'égalité des sexes ou le développement social comme des priorités. Si certains des hommes qui ont participé à l'enquête ont soulevé des questions importantes pour les femmes sur le plan professionnel, il reste encore beaucoup à faire pour forger un partenariat équilibré entre les hommes et les femmes. L'étude dit aussi clairement que « même si ce sont majoritairement les femmes qui mettent en avant les préoccupations touchant les femmes, cela ne signifie pas que ces préoccupations soient les seules qui les intéressent ». Certaines femmes ont d'ailleurs tenu à faire remarquer qu'elles apportaient beaucoup sur un large éventail de questions politiques.

PUBLICATIONS DE L'UIP

Egalité en politique: Enquête auprès de femmes et d'hommes parlementaires - 2008

Cette publication rassemble les points de vue de parlementaires - hommes et femmes - sur les facteurs qui orientent la prise de décision. On y trouve des exemples concrets de la manière dont les parlementaires travaillent pour parvenir à l'égalité des sexes dans la vie politique au niveau national et de ce qui peut être fait pour sensibiliser davantage les parlements aux inégalités entre les hommes et les femmes. Les personnes interrogées ont également identifié plusieurs changements structurels qui pourraient contribuer à favoriser l'accès des femmes au Parlement et leur pleine participation à ses travaux. Voir aussi le site de l'UIP à l'adresse suivante: <http://www.ipu.org/french/surveys.htm#equality08>



Les femmes rencontrent encore des obstacles dans les parlements

L'étude confirme malheureusement que les femmes continuent à rencontrer des obstacles dans les parlements. Pour commencer, leur présence y demeure limitée, avec une moyenne mondiale qui se situe autour de 18 pour cent, de sorte que les femmes doivent se battre pour se faire entendre. Plus il y a de femmes au Parlement, plus il est facile de s'atteler aux problèmes qui les concernent et de modifier la dynamique hommes-femmes dans les chambres et les commissions parle-

mentaires. De plus, elles doivent souvent jongler pour trouver un équilibre entre leur charge de travail de parlementaires et leurs responsabilités familiales. Le mode de fonctionnement des parlements n'est pas toujours propice à la présence des femmes, ce qui suppose de modifier les règles et d'améliorer les infrastructures, par exemple en modifiant l'heure des séances ou en créant des services de garde d'enfants. Enfin, l'étude montre que le concours du parti en place est l'élément le plus déterminant pour l'adoption et la mise en œuvre d'une législation favorable à la cause des femmes. Pourtant, plusieurs des femmes qui ont participé à l'enquête ont indiqué que les politiques qu'elles souhaitaient voir appliquées en la matière étaient à l'opposé de celles de leurs partis respectifs. Il est donc indispensable d'agir à ce niveau.

En bref, l'étude montre qu'il reste encore beaucoup à faire. Les parlements ont identifié plusieurs changements structurels qui pourraient contribuer à favoriser l'accès des femmes au Parlement et leur pleine participation à ses travaux, parmi lesquels le renforcement des commissions parlementaires chargées des questions d'égalité des sexes ou des groupes

DANS LA PRESSE

Une nouvelle étude montre que les femmes avancent sur la scène politique

D'après une nouvelle étude publiée à l'occasion de l'Assemblée de l'Union interparlementaire en Afrique du Sud, les femmes représentent près de 18 pour cent des parlementaires dans le monde. Un grand nombre des obstacles qui empêchaient les femmes d'accéder au Parlement sont à présent levés, mais il reste encore beaucoup à faire pour que les femmes soient à égalité avec les hommes. L'étude intitulée *Egalité en politique : Enquête auprès d'hommes et de femmes parlementaires* laisse entendre que les femmes progressent lentement mais sûrement. En 1945, seuls trois pour cent des parlementaires dans le monde étaient des femmes. Ce chiffre avoisine désormais les 18 pour cent. D'après Julie Ballington, chercheuse à l'Union interparlementaire, qui a réalisé cette enquête mondiale, les améliorations les plus remarquables concernent notamment des pays sortant d'une guerre. Comme elle nous l'a confié, « plusieurs Etats au sortir d'un conflit ont obtenu de très bons résultats en matière de représentation post-conflit ». Pour elle : « Cela s'explique par le fait que toutes les règles et structures ont dû être entièrement repensées. » Et d'ajouter : « En outre, les femmes ont elles aussi participé aux luttes de libération dans plusieurs pays ».

Voice of America News – 15 avril 2008

de femmes dans les parlements; une adaptation des procédures et des installations parlementaires pour faire des parlements des lieux plus compatibles avec la vie de famille et l'adoption de

mesures destinées à garantir un plus grand équilibre hommes-femmes dans les partis politiques. Mais par dessus tout, les parlements ont besoin de plus de femmes. ▸

PUBLICATIONS DE L'UIP

Lancement de la version indonésienne du Guide UIP-UNICEF

Lors du lancement de la version indonésienne du guide parlementaire *Éliminer la violence à l'encontre des enfants*, en mai dernier, le Parlement indonésien et l'UNICEF ont invité tous les membres de la société à agir d'urgence pour mettre fin aux violences faites aux enfants. Cette manifestation fait suite au lancement officiel du guide qui a eu lieu à l'Assemblée de l'UIP tenue à Nusa Dua (Bali), en 2007, sous les auspices du Parlement indonésien. La publication de ce guide est le fruit d'une action mondiale lancée par l'UIP et l'UNICEF, sur la base de l'Étude du Secrétaire général de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants.

Les études de l'UNICEF confirment que la violence à l'encontre des enfants s'exerce indépendamment de l'âge, du sexe, de l'origine

ethnique ou de la situation économique. En Indonésie, bien qu'il n'y ait pas de données exactes sur l'ampleur des violences et autres sévices infligés aux enfants, le phénomène semble répandu, mais il est difficile à aborder car, culturellement, il continue à être perçu comme une affaire de famille.



Photo : Chambre indonésienne des représentants

De gauche à droite : M. Marco Luigi Corsi (UNICEF), M. Agung Laksono (Président de la Chambre indonésienne des représentants) et M. Abdillah Toha (Vice-Président du Comité exécutif de l'UIP).

Les parlements doivent combattre le crime organisé en Amérique centrale

La propagation de la criminalité organisée et la multiplication des bandes armées mettent une nouvelle fois la sécurité et l'administration effective de la justice en tête des priorités en Amérique centrale. Les parlements doivent prendre leurs responsabilités pour combattre les inégalités économiques et sociales et le crime organisé dans la région, telles sont les conclusions des législateurs réunis à San Salvador.

Un séminaire organisé conjointement par l'UIP et l'Assemblée législative d'El Salvador les 6 et 7 mai derniers a permis à des parlementaires du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Mexique, du Nicaragua, du Panama et de PARLACEN (Parlement d'Amérique centrale) de porter un regard critique sur les difficultés qui subsistent plus de vingt ans après la signature de l'accord historique, dit « Esquipulas II », qui a apporté la gouvernance démocratique et la stabilité en Amérique latine. Ce séminaire s'est déroulé peu après une table ronde nationale sans précédent avec des personnalités salvadoriennes, qui avaient participé aux négociations de paix nationales.

Les participants ont estimé que si la nouvelle génération d'institutions publiques qui a vu le jour grâce aux accords de paix constitue bel et bien un progrès, elle n'est pas suffisamment stable et ambitieuse pour répondre pleinement à ces difficultés. Selon eux, bien que l'absence de conflit armé et l'organisation d'élections libres et régulières, ait nettement transfiguré la société en Amérique centrale, nombre des facteurs à l'origine des tensions sont toujours présents et, dans un certain nombre de cas, ils sont même encore plus marqués qu'auparavant, comme le montrent l'augmentation de la pauvreté et la concentration des richesses aux mains de quelques personnes.

Pour les participants, les parlements doivent prendre leurs responsabilités et commencer par élaborer un programme socio-économique digne de ce nom et renforcer l'indépendance et l'efficacité de la justice. D'aucuns ont d'ailleurs laissé entendre que ce programme devrait être élaboré à l'échelle régionale, sur le modèle de l'Union européenne, et donner lieu à un Esquipulas III ou « Esquipulas social ». Un programme d'une telle envergure

obligerait les parlements à mettre à profit leur fonction première, qui est d'offrir un cadre de dialogue et d'action dans un contexte de respect et de confiance, avec la pleine participation de toutes les composantes de la société, notamment des nouvelles générations de dirigeants politiques, des organisations de la société civile et des entreprises.

Il importe en outre que les partis politiques soient intégrés dans l'équation et évitent la paralysie qu'entraîne la polarisation, en s'efforçant de travailler dans l'intérêt de tous, de promouvoir une culture de l'intégrité, de se montrer responsables lorsqu'ils préparent leurs candidatures à exercer des responsabilités politiques et de se réformer de l'intérieur pour se « démocratiser ».

Les conclusions et recommandations peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://www.ipu.org/splz-f/salvador08.htm>

Mme Carmen Elena Calderón de Escalón, Présidente de la Commission des affaires étrangères du Parlement d'El Salvador.



Photo : UIP/R. Huizenga



Photo : UIP/A-Afouda.

Une centaine de participants et notamment des parlementaires venus de plusieurs pays, se sont réunis au parlement marocain.

Prendre des mesures pour prévenir la traite des êtres humains

Les parlementaires doivent jouer un rôle prépondérant en adoptant une législation adéquate et en élaborant une stratégie parlementaire pour une prise en compte effective de la problématique des migrations, telles sont les conclusions des législateurs réunis à Rabat (Maroc), en mai dernier.

Qu'elle soit perçue comme un facteur de développement ou un élément de désintégration du tissu socio-économique des pays d'origine et de destination, la problématique des migrations est une question d'actualité.

Les récentes vagues de violence en Afrique du Sud et en Italie contre les immigrés sont la preuve de cette réalité. Loin de trouver une solution appropriée et, surtout concertée, à cette question d'envergure internationale, les différents Etats prennent des mesures nationales qui vont dans le sens d'une restriction des flux migratoires.

Le continent africain est touché à plus d'un titre par cette question. A la fois lieux d'origine, de transit et de destination, les différents pays africains n'ont souvent pas de politiques migratoires et ne peuvent que déplorer les mesures prises par les autres pays, européens notamment. La Conférence, intitulée « l'Afrique et les migrations : défis, problèmes et solutions », organisée par l'Union parlementaire africaine (UPA), en collaboration avec l'UIP, l'Organisation internationale des migrations (OIM), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, a réuni, au Parlement du Maroc, une centaine de participants parmi lesquels des parlementaires et fonctionnaires de parlements, ainsi que des

observateurs à l'UPA, des représentants d'institutions régionales, continentales et internationales, et des membres du Sénat espagnol.

Dans leurs exposés, les experts ont plaidé en faveur d'une politique migratoire concertée aux niveaux régional et continental. A la suite des travaux en ateliers qui ont traité des thèmes migrations et développement, aspects humanitaires des migrations, migrations et droits de l'homme et des initiatives régionales, les participants ont recommandé d'encourager les investissements dans les pays d'origine des migrations afin de créer un cadre générateur d'emplois.

En outre, ils ont appelé les pays de destination à compenser financièrement la fuite de cerveaux des pays d'origine. Ils ont instamment invité les pays qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et à aligner leur législation sur les différentes dispositions de cette Convention. Les migrations étant étroitement liées aux droits de l'homme, les participants ont invité les pays d'origine et d'accueil à prendre des mesures appropriées pour prévenir la traite des êtres humains et faire respecter les droits des migrants. Dans le cadre d'une action concertée, les participants ont préconisé l'instauration d'une coopération entre les différents pays africains, et l'établissement d'un dialogue avec les pays européens sur la base du respect mutuel et des intérêts des deux parties.

Visite au Soudan

par M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'UIP

Hyat a vingt-cinq ans. Elle vit avec son mari et son fils de cinq ans dans le camp de personnes déplacées d'Abuja, à la périphérie de la ville d'El Fasher, dans l'Etat du Darfour septentrional. Elle fait partie de plus de 400 000 personnes déplacées dans cet Etat dans le cadre du conflit qui sévit au Darfour.

Lorsque je l'ai rencontrée, elle était avec d'autres femmes à proximité de l'une des nombreuses pompes à eau disséminées dans le village, attendant son tour pour remplir ses jarres. Elle m'a parue en bonne santé et m'a dit que le personnel du camp s'occupait bien d'elle. Son fils était scolarisé et ils avaient un toit. Elle comptait retourner dans son village, mais seulement quand il serait tout à fait sûr. Après un moment d'hésitation, elle a ajouté qu'il n'y avait pas d'eau, ni d'autres services, dans son village.

L'histoire d'Hyat est apparemment celle de beaucoup de gens. Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants ont été déracinés par un conflit brutal et ont trouvé un refuge et un semblant de vie dans des camps comme celui que j'ai visité vendredi matin. Bien que le conflit semble s'être calmé au point que certains hommes retournent désormais travailler la terre à la saison des pluies, la plupart des personnes déplacées restent dans les camps.

La crise du Darfour a été très médiatisée, à juste titre. Mais tous les cas ne sont pas identiques. Par exemple, certaines personnes comme Hyat, souhaitent regagner leur village mais ne peuvent pas le faire parce que les rebelles sont toujours présents dans certaines zones et parce que les services de base et le développement ne sont pas là. En fait, ils n'y ont jamais été.

C'est là tout le dilemme. La solution à la crise humanitaire du Darfour passe néces-

sairement par un travail considérable de développement, qui ne pourra être entrepris qu'une fois la paix rétablie.

C'est ce que m'a fait remarquer avec force le Président du Conseil législatif de l'Etat, M. Mohamed Ibrahim El Nur, ce même matin. S'exprimant au nom du Conseil, qui rassemble des représentants des forces politiques de l'Etat, notamment de tous les mouvements dissidents qui ont signé l'Accord de paix d'Abuja en 2006, pour mettre fin au conflit, le Président du Conseil a demandé à la communauté internationale de faire plus fortement pression sur les mouvements rebelles toujours en activité dans la région pour les amener à la table des négociations.

La paix ne se gagne pas sur le champ de bataille. Elle ne peut venir que de négociations politiques avec tous les partis. « Nous sommes prêts à nous mettre autour d'une table pour discuter à tout moment et n'importe où, sans condition préalable », m'a-t-il dit.

La situation au Darfour est tragique, non seulement pour les personnes directement touchées par le conflit, mais aussi pour l'ensemble de la population du Soudan et, à plus d'un titre, pour la communauté internationale. Au lieu de célébrer l'Accord de paix global qui a mis fin à l'une des plus longues guerres que l'Afrique ait connues, et de tout mettre en œuvre pour en faire un succès, le gouvernement du Soudan et la communauté internationale consacrent un temps, une énergie et des ressources considérables à s'occuper d'un conflit qui devrait déjà être résolu.

Ce déplacement au Soudan m'a permis de recentrer mon attention sur les efforts de paix et de me demander comment l'UIP et ses parlements membres pouvaient participer à la mise en œuvre de

l'Accord de paix global. Durant cette semaine, j'ai visité l'Assemblée nationale à Khartoum, ainsi que l'Assemblée législative du Soudan méridional, à Djouba, dans le Sud du pays. J'y ai eu des échanges avec les présidents et la direction de ces instances, avec les dirigeants de tous les partis politiques, avec le Président de la République du Soudan, le Président et le premier Vice-Président du Gouvernement du Sud-Soudan, ainsi qu'avec des ministres et de nombreux

représentants d'organisations internationales, des milieux universitaire et des médias.

L'Accord de paix prévoit la mise en place d'un gouvernement d'unité et de toute une série d'institutions de transition composées de membres nommés par les forces politiques du pays et appelés à être remplacés à la suite d'élections qui se tiendront en 2009. Il est fondé sur une importante délégation de pouvoir, avec un parlement propre pour le Sud-Soudan, comme pour chacun des vingt-cinq Etats qui constituent la République. En 2011, le Soudan doit organiser un référendum sur l'autodétermination.

Bien que les deux principaux partis bénéficient d'une majorité confortable au Parlement - le Parti du Congrès national détient 52 pour cent des sièges et le Mouvement de libération populaire du Soudan, 28 pour cent, le Parlement met un point d'honneur à prendre ses décisions par consensus.

La nouvelle loi électorale en est un exemple récent. Les deux principaux partis ont passé des mois à se mettre d'accord et au moment de ma visite, ils se sont entendus sur un texte commun. Celui-ci a été présenté au Parlement, où il sera examiné par tous les partis politiques, pour modification et adoption.

Pour les élections législatives nationales, cette loi prévoit que 60 pour cent des sièges seront pourvus dans des circonscriptions locales, au scrutin majoritaire. Les 40 pour cent restants seront pourvus au scrutin proportionnel, dans chaque Etat, au moyen de deux listes distinctes, la première, réservée aux femmes, porte sur 25 pour cent des sièges, et la deuxième sur les 15 pour cent restants.

L'Assemblée nationale de Khartoum peut s'appuyer sur une longue tradition parlementaire, depuis l'indépendance, en 1955. Ce n'est pas le cas de l'Assemblée législative du Sud-Soudan, qui n'a pas les procédures et services adéquats et manque en outre de personnel formé et de parlementaires expérimentés.

Ma dernière rencontre avec M. Remy Oller Itoring datait de 1976. Il était alors Ministre de l'éducation du Sud-Soudan. Aujourd'hui, il est Secrétaire adjoint du Parlement de la région et m'a expliqué comment se déroulait l'adoption des lois dans cette partie du pays. « A ce jour, nous avons adopté 36 lois et quatre autres sont en cours d'examen au Parlement », m'a-t-il confié, ajoutant « toutefois, nous manquons d'à peu près tout.

Les commissions n'ont pas de personnel



Photo : Parlement du Soudan

Le Secrétaire général de l'UIP a été reçu par le Président de l'Assemblée nationale du Soudan, M. Ahmed Ibrahim Al-Tahir.



Photo : Parlement du Soudan

Camp de personnes déplacées au Darfour.

et nous n'avons pas non plus de centre de documentation pour faire des recherches et fournir des informations aux parlementaires. Nous n'avons pas de bureaux au Parlement, et pas non plus dans nos circonscriptions ».

Je me suis entretenu avec plusieurs présidents de commissions qui ont abondé dans son sens. Ils m'ont parlé avec éloquence de la nécessité de construire une nouvelle institution *ex nihilo*. Services, personnel, procédures, l'Assemblée manque manifestement de tout.

La situation est globalement identique dans les Conseils législatifs des vingt-cinq Etats, surtout dans ceux du Sud. Le Ministre des affaires parlementaires du Gouvernement du Sud-Soudan, M. Martin Elia Lomurö, aimerait que l'UIP et les parlements apportent leur concours à tous ces parlements. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'AWPEA les aident déjà, mais selon lui c'est une goutte d'eau dans la mer et il faut beaucoup plus.

Les femmes sont présentes en grand nombre à l'Assemblée nationale, de même

qu'à l'Assemblée législative du Sud-Soudan. Elles s'organisent en groupes pour défendre les droits des femmes en politique. Le groupe des femmes parlementaires de Khartoum a organisé une première conférence au début de l'année et cherche à présent de l'aide pour réaliser des activités. Leurs homologues du Sud du pays se sont réunies le jour de mon départ pour commencer à s'organiser en vue des élections de 2009. Nous avons besoin d'attention et

d'aide a indiqué Mary Kiden Kimbo, Ministre de l'égalité des sexes, de la protection sociale et des affaires religieuses à Djouba. C'est aussi l'avis de Samia Hassen, du caucus de Khartoum.

Partout où je suis allé, j'ai répété le même message au nom de l'UIP. Le Parlement est l'institution centrale de la démocratie. C'est à travers lui que s'exprime la volonté du peuple, que les lois sont adoptées et que le Gouvernement est rendu comptable de son action. C'est au Parlement que les intérêts divergents et souvent contradictoires de la société sont représentés et débattus. Ce rôle du Parlement est essentiel dans des pays qui, comme le Soudan, sortent d'un conflit et tentent d'édifier la paix.

Le dialogue et la négociation politiques au Parlement permettent de créer un consensus au profit de politiques inclusives et donc de gérer les tensions et d'éviter le conflit pur et simple. Au Parlement, les accords de paix doivent être transposés dans la réalité quotidienne, à travers les lois nationales, la répartition des crédits budgétaires et un contrôle scrupuleux du gouvernement et de l'administration du pays.

J'ai aussi expliqué à mes interlocuteurs que l'UIP pouvait contribuer utilement aux efforts de consolidation de la paix grâce à la vaste expérience collective de ses membres, qui pour nombre d'entre eux, ont eu à faire face à des conflits et à participer à l'édification de la paix. Ce sont ces connaissances et cette expérience que l'UIP met à la disposition des parlements. L'UIP fait aussi appel à l'ONU et à ses institutions et programmes spécialisés, avec lesquels elle entretient des relations privilégiées.

Le Président de l'Assemblée nationale de transition, M. Ahmed Ibrahim Al-Tahir, serait heureux que son parlement, de même que le parlement du sud et les autres assemblées des Etats, puissent bénéficier de cette aide. « Nous avons tous besoin de nous doter de services de recherche, de documentation et d'information de qualité et une aide nous serait utile à tous en ce qui concerne la paix et la réconciliation », estime-t-il.

M. Al-Tahir est favorable à une plus grande participation des Membres de l'UIP au processus de paix. « Nous sommes ouvert à des visites de tous les parlements. Nous souhaitons qu'ils puissent se rendre compte de la situation par eux-mêmes », dit-il. « Ils peuvent nous être d'un grand soutien en nous aidant à renforcer les capacités de nos parlements en matière de législation et de contrôle de l'exécutif, et en contrôlant les politiques de leurs gouvernements respectifs, pour s'assurer qu'elles contribuent à la paix et au développement au Soudan. »

Ce pourrait être là une action parlementaire particulièrement constructive en mémoire des victimes des conflits du Sud du Soudan et du Darfour et un moyen d'aider les gens comme Hyat et sa famille à regagner leur village et à construire une vie meilleure. ▀

Timor-Leste: formation du personnel parlementaire

Le Timor-Leste, pays de création récente dépourvu de tradition démocratique, doit actuellement se doter d'un système démocratique en partant de zéro. Le passé de domination étrangère du pays et la lutte interminable qui lui a été nécessaire pour s'émanciper de cette domination l'ont privé des ressources humaines dont il aurait besoin pour conduire et les institutions démocratiques, et le développement, au lendemain d'un conflit. A cela s'ajoute un patrimoine culturel et linguistique complexe. Le pays ne dispose

que d'une poignée de spécialistes du droit avec une connaissance suffisante du portugais, sa langue officielle.

Pour l'aider à surmonter son handicap, l'UIP et le PNUD mènent actuellement un programme global d'assistance élaboré par leurs soins, qui comprend un volet consacré au renforcement des capacités des ressources humaines du Parlement. Le Parlement a en effet cruellement besoin de personnel formé, compétent et motivé pour assister ses membres dans l'exercice de leur fonction. En mai 2008, dans le cadre de ce

programme, le personnel parlementaire a reçu une formation de deux semaines sur le bon fonctionnement d'un parlement. Des experts venus d'Allemagne et d'Afrique du Sud ont dirigé un atelier destiné à l'aider à mieux comprendre son rôle dans un parlement fonctionnel. Les experts ont également donné des conseils à la direction et au personnel des différents services. Cette session de formation a aussi permis d'évaluer les besoins spécifiques de formation du personnel en vue d'un programme de formation plus vaste. ▀

Albanie

Le 21 avril 2008, l'Assemblée du peuple a adopté une série d'amendements constitutionnels qui sont entrés en vigueur le jour-même. La Constitution ainsi modifiée prévoit la dissolution automatique du parlement si le gouvernement perd un vote de confiance. En outre, le Président du pays sera désormais élu par le Parlement, par un vote à la majorité simple au quatrième tour de scrutin (jusqu'à présent, il fallait 83 voix pour être requis dans un parlement de 140 membres). Les amendements portent aussi sur le système électoral qui est désormais un système proportionnel pur. Auparavant, l'Arménie avait un système mixte en vertu duquel 100 parlementaires étaient élus au scrutin majoritaire et 40 au scrutin proportionnel, au sein d'une seule et unique circonscription nationale. Le nouveau système prévoit l'établissement de listes de partis fermées et l'attribution des sièges au niveau régional. Le seuil requis pour obtenir une représentation parlementaire est désormais fixé à 2,5 pour cent des suffrages pour les partis politiques et à 4 pour cent, pour les coalitions. Les partis au pouvoir et les principaux partis d'opposition étaient tous favorables à cette réforme de la Constitution.

Bolivie

Le 28 février 2008, le Congrès national a adopté une loi prévoyant la tenue d'un référendum constitutionnel le 4 mai. L'Assemblée constituante élue en juillet 2006 avait soumis le projet de constitution visé par le référendum au Congrès en décembre 2007. Ce projet comprend une déclaration des droits et une large autonomie pour les 36 groupes autochtones que compte le pays. Les opposants au projet estimaient qu'il mettait les peuples autochtones au-dessus du reste de la population.

Le 7 mars 2008, l'autorité électorale a reporté sine die le référendum, au motif qu'il était impossible d'offrir les garanties juridiques, le temps nécessaire et le contexte approprié dans un délai aussi court. Le 8 mai, le Sénat dominé par l'opposition a pris une loi prévoyant la tenue, dans un délai de 90 jours, d'un nouveau référendum sur la révocation du Président, du Vice-président et des neuf gouverneurs régionaux. Ces derniers seront révoqués si

plus de 53,74 % des votants (ce qui correspond à la proportion de suffrages obtenus par le Président lors des élections de décembre 2006) se prononcent contre eux. Dans cette hypothèse, de nouvelles élections générales seraient organisées. Le 12 mai, le Président Morales a fixé au 10 août la tenue de ce scrutin.

Cameroun

Le 11 avril 2008, l'Assemblée nationale a adopté une série d'amendements à la Constitution que le Président Paul Biya a ratifiés le 15 avril. Ces amendements ont notamment mis fin à la limitation de l'exercice de la présidence à deux mandats. En outre, la Constitution ainsi modifiée confère au Président l'immunité pour les actes commis durant leur mandat, y compris après l'expiration dudit mandat. En cas de crise grave, le mandat présidentiel peut en outre être prolongé, après consultation du Président du Conseil constitutionnel et des Bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat. Bien que la Constitution de 1996 prévoit la mise en place d'un parlement bicaméral, en mai 2008, le Sénat n'avait toujours pas été créé. Conformément aux amendements à la Constitution, le Sénat sera élu par un collège électoral de conseillers municipaux. Le Front social démocrate, force d'opposition, a dénoncé ces amendements qu'il a qualifiés de « coup d'Etat constitutionnel ».

Kenya

Les élections controversées de décembre 2007 ont entraîné des manifestations de violence qui ont fait plus de 1 600 morts. Le 28 février 2008, grâce aux bons offices de l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, le Président Mwai Kibaki et son adversaire politique, M. Raila Odinga, ont signé un accord de partage du pouvoir. Cet accord prévoyait la création de la fonction de Premier ministre (qui n'est pas prévue par la Constitution), ce dernier ne pouvant être destitué que par une motion de censure du Parlement. Le 18 mars, l'Assemblée nationale a adopté la Loi 2008 de modification de la Constitution du Kenya, portant institution d'un premier ministre et de deux vice-premiers ministres, validée par le Président Kibaki, le jour-même.

Le 13 avril, Mwai Kibaki a nommé Raila Odinga Premier ministre à la tête d'un gouvernement de coalition composé de 40 ministres et de 52 ministres adjoints.

Maldives

Le 13 avril 2008, le Majlis du Peuple (assemblée constituante) a voté pour l'abolition de la Constitution de 1998 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution. Ce vote faisait suite à un débat animé, les membres de l'opposition estimant que la limitation à deux mandats présidentiels devait avoir un effet rétroactif et s'appliquer au Président Maumoon Abdul Gayoom, en exercice, alors que son parti, le Parti Dhivehi Raiyyithunge Party (DRP), estimait pour sa part que le pays devait se doter d'une Constitution entièrement nouvelle, de sorte que la limitation des mandats ne devait pas lui être appliquée. La décision du Majlis du Peuple permettra à M. Gayoom de se présenter aux élections présidentielles qui devaient avoir lieu en 2008. Le Majlis du Peuple a également décidé que toutes les fonctions et institutions prévues par la nouvelle Constitution, y compris le Parlement, devront être mises en place dans un délai de deux ans à compter de son entrée en vigueur. Le mandat de la législature actuelle se poursuit donc jusqu'à l'élection de la nouvelle législature.

Myanmar

Le 10 mai a eu lieu un référendum sur la Constitution (voir les Nos 28 et 29), une semaine après le passage d'un violent cyclone sur le pays, qui a laissé derrière lui au moins 77 000 morts. L'ONU avait appelé instamment les autorités à reporter le référendum, mais la junte militaire a maintenu la date du 10 mai dans la majeure partie du pays, excepté dans la région dévastée par le cyclone, où le scrutin a été repoussé au 24 mai.

En tout, 27 des 57 millions d'habitants que compte le pays étaient appelés aux urnes. Le gouvernement militaire faisait valoir qu'une Constitution était une condition essentielle pour la tenue d'élections générales en 2010. Le mouvement démocrate appelait les électeurs à voter non au référendum au motif que la Constitution favorisait la

junte militaire en lui donnant 25 pour cent des sièges parlementaires. D'après les résultats officiels, 99,07 % des électeurs concernés se sont rendus aux urnes le 10 mai et 26 % le 24 mai. Ils ont approuvé à plus de 92 % la nouvelle constitution.

Celle-ci prévoit que les Birmans mariés à des étrangers ne peuvent prétendre à des fonctions de représentation. Cette disposition est considérée par beaucoup comme un moyen d'empêcher le leader démocrate Aung San Suu Kyi de se présenter aux prochaines élections.

Roumanie

Le 4 mars 2008, la Chambre des députés (chambre basse) a approuvé la nouvelle loi électorale qui instaurait le système majoritaire, dans des circonscriptions uninominales, et pour la Chambre des députés, et pour le Sénat. Le dépôt désormais exigé des candidats a été fixé à cinq fois le salaire minimum. Le Parti de la Grande Roumanie (PRM, de l'opposition, considérait que les élections devaient être accessibles aux pauvres, tandis que la Fédération démocratique

hongroise de Roumanie (UDMR), qui faisait partie de la coalition au pouvoir, soutenait que ce dépôt devait être ramené à trois fois le salaire minimum. Le Président a promulgué la nouvelle loi le 12 mars.

Serbie

Dans une décision qu'elle a rendue le 8 avril 2008, la Cour constitutionnelle a estimé que le nombre de signatures exigé pour participer aux élections devait être le même pour tous les partis, faisant ainsi droit à une initiative parlementaire du Parti radical serbe (SRS). Lors des élections de janvier 2007, les partis des minorités ne s'étaient vu imposer de recueillir que 3 000 signatures contre les 10 000 exigées de tous les autres partis. Si certains partis représentant des minorités avaient déjà recueilli plus de 10 000 signatures en vue des élections législatives anticipées qui devaient avoir lieu en mai 2008, d'autres avaient, semble-t-il, des difficultés à satisfaire à cette nouvelle exigence.

Turquie

Le 30 avril 2008, la Grande Assemblée nationale de Turquie a voté un amendement à l'article 301 du Code pénal, portant assouplissement des restrictions à la liberté d'expression. Le 7 mai, le Président Abdullah Gul a validé cet amendement. Dans sa forme antérieure, l'article 301 du Code pénal interdisait le dénigrement de « l'identité turque », terme vaque souvent utilisé pour réprimer les dissidents. Dorénavant, le dénigrement de « l'identité turque » n'est plus un délit, mais les outrages à la nation turque le sont toujours. La garantie de la liberté d'expression est une condition sine qua non à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne (UE). L'UE s'est félicitée de cet amendement, bien que certains groupes de défense des droits de l'homme aient estimé qu'il n'allait pas assez loin.

CONTACTS :

Union interparlementaire

La Maison des Parlements
5, chemin du Pommier
P.O. Box 330

1218 Le Grand-Saconnex

Geneva - Switzerland

Tél. (+4122) 919 41 50

Fax (+4122) 919 41 60

e-mail: postbox@mail.ipu.org

*Bureau de l'Observateur
permanent de l'Union
interparlementaire auprès
de l'ONU*

Room 3002,

220 East 42nd Street

New York, N.Y. 10017

USA

Tél. (+1) 212 557 58 80

Fax (+1) 212 557 39 54

e-mail: ny-office@mail.ipu.org

Le Monde des Parlements,
revue trimestrielle, est une
publication officielle de
l'Union interparlementaire

Rédactrice en chef :

Luisa Ballin

Avec la collaboration de :

Akiyo Afouda

Stara Ahmidouch

Mohamed Amani

Bérénice Auffret-Pereira

Norah Babic

Julie Ballington

Catherine Blondelle

Martin Chungong

Anda Filip

Zeina Hilal-Choukair

Rogier Huizenga

Kareen Jabre

James Jennings

Laurence Marzal

Alessandro Motter

George Opocensky

Andy Richardson

Mari Sandström

Ingeborg Schwarz

Valeria Sistik

Alain Valtat

Hiroko Yamaguchi

Site web :

Pieyre Castelner

Serguei Tchelnokov

Imprimé par Sadag SA - France
© UIP

Dans la Presse

Le Zimbabwe prié d'assurer l'organisation d'élections « libres et régulières »

Peu d'observateurs pensent qu'une élection présidentielle libre et régulière soit désormais possible au Zimbabwe. Suite à des intimidations et des violences à l'encontre de partisans du Mouvement pour le changement démocratique d'opposition, son chef Morgan Tsvangirai s'est retiré de la course à la présidence. Morgan Tsvangirai avait obtenu plus de votes que le Président Robert Mugabe lors du premier tour. L'Union interparlementaire - l'organisation mondiale des parlements - dont le siège se trouve en Suisse, fait partie de ceux qui appellent les autorités du Zimbabwe à respecter le droit. Adam Beaumont de World Radio Switzerland s'est entretenu avec le Secrétaire général de l'UIP, Anders B. Johnsson.

**World Radio Switzerland -
24 juin 2008**

OBJECTIF DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT 6 : COMBATTRE LE VIH/SIDA

Tableau contrasté

Les efforts déployés pour enrayer l'épidémie mondiale de VIH/sida n'ont pas été vains. Des sommes plus importantes leur sont désormais affectées. Un plus grand nombre de personnes disposent désormais des informations essentielles sur le VIH et le taux annuel de contamination semble être en recul.

Derrière ces tendances encourageantes se cache néanmoins une réalité plus sombre. Les personnes souvent reléguées au ban de la société - travailleurs du sexe, hommes qui ont des rapports avec d'autres hommes, toxicomanes qui s'injectent des drogues - sont toujours effroyablement exposés à la maladie et continuent à la contracter à une allure inquiétante. Les prix des médicaments demeurent prohibitifs pour la plupart des porteurs du virus et seul un tiers des neuf millions de personnes qui ont besoin d'être soignées aux antirétroviraux y ont effectivement accès. Une contamination sur six concerne un enfant, qui mourra dans la plupart des cas avant d'avoir deux ans, et le taux de couverture en matière de prévention de la transmission de la mère à l'enfant est déplorablement insuffisant.

En juin, l'Assemblée générale des Nations Unies a tenu sa session extraordi-

naire sur le VIH/sida. Chose inédite, l'Assemblée a expressément encouragé les parlementaires à se joindre à la délégation de leur pays à cette réunion de haut niveau. Ils ont été environ 150 à répondre à cet appel et la veille de la session extraordinaire, l'UIP a organisé une réunion d'information à leur intention aux Nations Unies, à New York.

De hauts représentants de l'ONUSIDA et du PNUD ont fait des exposés informatifs, après quoi les participants se sont livrés à des échanges au cours desquels des discours ont été prononcés par le parlementaire américain, Jim McDermott, qui a été très critique à l'encontre des gouvernements, notamment du sien, qui imposent des restrictions aux porteurs du VIH en matière de voyages; par la sénatrice belge Marleen Timmerman, qui a appelé les parlementaires à examiner de plus près les différents facteurs de propagation de la maladie dans leur région; et par Mme Hendrietta Bogopane, parlementaire sud-africaine, qui a estimé que les parlements et tous leurs membres devaient reconnaître l'impact du virus sur leur institution et admettre ouvertement son existence.

Le Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida élargi depuis peu s'est réuni à New York pour faire la synthèse des recommandations de l'audition et planifier les activités à venir du Groupe consultatif, qui doivent associer visites d'information sur le terrain et séminaires régionaux de formation. Le guide de l'UIP intitulé *Agir contre le VIH* servira de document de base pour ces séminaires. Le projet d'une deuxième réunion parlementaire mondiale sur le VIH/sida, qui se tiendrait en 2009, sur le modèle de celle organisée à Manille en 2007, commence à se dessiner.

Enfin, cette manifestation a été l'occasion d'un déjeuner de travail animé auquel ont participé des parlementaires, des diplomates et des dirigeants d'organisations multilatérales. Il en est ressorti qu'une législation éclairée et fondée sur des données scientifiques était vraiment utile et que, étant donné leur position dirigeante au sein de la société, les parlementaires devaient être plus nombreux à s'investir dans la lutte contre le VIH/sida et y être associés. Les mères et les jeunes enfants, les travailleurs du sexe et les toxicomanes ont besoin de toute l'aide possible. ▀



De gauche à droite : Mme Hendrietta Bogopane, M. Anders B. Johansson, Mme Kay Hull (modératrice) et M. Jim McDermott